

Administration Communale



RAMBROUCH

DEMANDE D'OCTROI D'UN SUBSIDE POUR MESURES D'ECONOMIE D'ENERGIE

Nom et prénom du demandeur :	
Rue et numéro :	
CP et localité :	L-
Numéro de compte en banque :	LU
Etablissement bancaire :	

Mesure d'économie d'énergie (veuillez cocher les cases correspondantes)	
Assainissement énergétique	
Mur extérieur (isolation extérieure ou intérieure)	
Mur contre le sol ou d'une zone non chauffée	
Toiture inclinée ou plate	
Dalle supérieure contre zone non chauffée	
Dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol ou extérieur	
Fenêtres et portes-fenêtres (vitrages et cadre)	
Installations techniques	
Pompe à chaleur géothermique	
Pompe à chaleur air/eau	
Chaudière à granulés / plaquettes de bois	
Chaudière à bûches de bois ou combinaison bûches / granulés	
Poêle à granulés de bois	
Installation de collecte des eaux de pluie	
Capteurs solaires thermiques	
Capteurs solaires photovoltaïques	

Année de réalisation des travaux :	
Prix de l'installation :	
Date du certificat attestant l'octroi de l'aide étatique :	

Note importante :

Pour toutes les mesures, à l'exception des capteurs solaires photovoltaïques :

La demande, accompagnée de l'attestation étatique correspondante et du détail des calculs (en cas de réalisation de plusieurs travaux simultanés), doit être déposée à la maison communale, 19, rue Principale, L-8805 RAMBROUCH.

Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur.

Pour les capteurs solaires photovoltaïques :

- La subvention aux particuliers pour la mise en place d'installations solaires photovoltaïques est fixée à :
 - 50% de l'aide étatique accordée pour les commandes signées jusqu'au 28 février 2025 inclus,
 - 25% de l'aide étatique accordée, avec un plafond de 4.000,00€, pour les commandes signées à partir du 1^{er} mars 2025.
- Les demandes en vue de l'allocation des subventions uniques pour installations solaires photovoltaïques doivent obligatoirement être accompagnées des documents suivants :
 - attestation certifiant le bénéfice de l'aide étatique correspondante avec indication du montant y relatif,
 - copie de la commande signée.
- Les demandes seront prises en compte uniquement pour les installations dont le certificat d'allocation de l'aide étatique a été établi après le 31 décembre 2017.
- Les subventions uniques mentionnées ci-dessus ne sont accordées que pour des installations équipant des immeubles construits sur le territoire de la commune de Rambrouch.
- La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue par suite de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Protection des données :

Les données personnelles indiquées au présent formulaire seront utilisées exclusivement dans le cadre du traitement de la présente demande de subside.

_____, le _____

(signature du demandeur)